

# Commission Nationale Randonnée



## Rapport d'activités mars – juin 2009

Au cours du premier trimestre de mandat, la Commission Nationale Randonnée s'est tout d'abord attachée à garantir la continuité des engagements de la FFRS vis-à-vis des clubs et des licenciés.

Dans un second temps, l'attention s'est portée sur la mise en place des bases de la « Stratégie de Développement Randonnée 2009 – 2013 ». Celle-ci s'articule autour du triptyque « formation – accompagnement au développement – mobilité »<sup>1</sup>. La communication, traitée ici comme un axe transversal, bénéficiera, quant à elle, d'une attention toute particulière.

Quatre réunions de la Commission ont eu lieu depuis la dernière AG fédérale : 26 mars, 4 avril, 24 avril et 3 juillet.

### Promouvoir une mobilité durable

#### Statut juridique du patineur et du skateur – Code de la Rue

Si la question du statut juridique du patineur est une question récurrente depuis plus de 10 ans, ce dossier s'est accéléré depuis 2 ans et l'accord par le Ministère d'étudier cette question dans le cadre du Code de la Rue.

Le Code de la Rue est une démarche de concertation pilotée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Elle rassemble des représentants de l'Etat, des collectivités locales et les principales associations et fédérations d'usagers. Son objectif est de contribuer au développement des modes de locomotion doux en milieu urbain et de renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers.

Cette instance se réunit une fois par mois en Comité Technique et tous les 6 mois en Comité de Pilotage.

Après avoir obtenu un consensus entre les membres du Comité Technique sur nos préconisations, le dossier a été présenté le 24 juin dernier à l'instance de pilotage présidée par la Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière, Madame Michèle MERLI.

L'ensemble des propositions soumises a été adopté à l'unanimité. Cette décision constitue une étape décisive vers la pleine reconnaissance du roller skating comme mode de locomotion.

Le dossier est désormais à l'instruction par les services du MEEDDAT qui assurent la transposition des principes de circulation visés en termes juridiques.

Passée cette étape, le texte pourrait faire l'objet d'un décret en Conseil d'Etat et entrer en vigueur à la fin 2009 ou au début 2010.

<sup>1</sup> Cf. annexe 1 « Stratégie de Développement Randonnée 2009 – 2013 »

Voici sous forme de synthèse les propositions du COTECH validées en Comité de Pilotage du Code de la Rue.

Catégorie d'usager / lieu	Trottoir	Aire Piétonne	Chaussée Zone 30	Chaussée aggro 50 & 70 km/h	Chaussée hors aggro	Aménagement Cyclable / Double sens	Couloir de Bus	Voie Verte	Statut
<b>Piétons &amp; assimilés</b>	oui	oui	non, sauf R 412-35	non, sauf R 412-35	non, sauf R 412-36	non	non	oui	OK
<b>Conducteurs de cycles</b>	non, sauf R 431-10 et enfants <8 ans	oui, à la vitesse du pas (R 431-9)	oui	oui	oui	oui	oui, sauf arrêté municipal	oui	OK
<b>VSAM</b>	oui, à la vitesse du pas	oui	oui	oui	oui	oui	?	oui	A créer
<b>ATPM</b>	non	non	oui	oui	oui	non	non	non	A créer
<b>Patineur</b>	oui, à la vitesse du pas	oui, à la vitesse du pas (R 431-9)	oui	non, sauf R 412-35	non, sauf R 412-36	oui	oui, sauf arrêté municipal	oui	A créer
<b>Conducteur de trottinette</b>	oui, à la vitesse du pas	oui, à la vitesse du pas	oui, sauf arrêté municipal	non, sans exception	non, sans exception	non	non	oui	A créer
<b>Utilisateur de skate</b>	oui	oui	oui, sauf arrêté municipal	non, sans exception	non, sans exception	non	non	oui	

Dans ces cas-ci, les usagers seraient assimilés au piéton

## **Participation à l'AF3V**

Depuis 2006, la FFRS est membre de droit de l'Association Française des Vélo-routes et Voies Vertes et siège à son Conseil d'Administration.

Souhaitant se réinvestir pleinement aux côtés de nos partenaires, la CNR a désigné Adeline LEMEN pour représenter la fédération. L'AG annuelle de cette structure s'est tenue le 28 mars dernier.

Il nous apparaît que l'enjeu prioritaire est de se pencher sur la qualité des revêtements des voies vertes existantes ou à créer. Notre participation ira dans ce sens.

## **Revêtement des pistes cyclables et des voies vertes**

Le projet de statut du patineur en cours d'instruction par le MEEDDAT prévoit l'autorisation des patineurs sur les aménagements cyclables. Aussi, la roulabilité des pistes et bandes cyclables nous concerne désormais au même titre que celle des voies vertes.

Nous constatons qu'une part importante des aménagements en projet, en cours de réalisation ou de réfection utilisent des surfaces de type « stabilisé » ou « grave émulsion ». Ces derniers ont, entre autres inconvénients, celui d'interdire toute utilisation par les patineurs.

Cette inquiétude nous est par ailleurs largement relayée par les clubs et nos organes déconcentrés.

Un référentiel technique est en cours de réalisation. Il contiendra des principes généraux d'aménagement qui pourront alimenter la réflexion des collectivités attachées à s'ouvrir à un public le plus large possible.

## **Outils de communication « déplacement à roller »**

La prise de conscience environnementale et la volonté de rééquilibrer le partage de l'espace public mettent en avant les modes de locomotion dits doux. A ce titre, le roller a un rôle à jouer.

La CNR travaille à la mise en place d'outils de communication et de supports pédagogiques. Ils seront mis à la disposition des Ligues, CDRS et clubs.

En parallèle, une étude simulant les temps de parcours comparés entre roller et transports en commun a été réalisée dans 3 villes françaises : Paris, Bordeaux et Rennes.

Ces documents sont accessibles depuis le site de la Commission.

## **Renforcer la formation**

### **Brevet d'Encadrant Fédéral Randonnée**

La mise en place des premières sessions de formation décentralisées du BEF est prévue pour l'automne 2009. Les premières promotions obtiendront leur diplôme au printemps prochain, ce qui correspond au pic d'activité pour notre discipline.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes et les documents d'inscription téléchargeables depuis le site de la CNR. Une relance générale des clubs par mail est prévue prochainement.

Les centres de formation seront positionnés en fonction des effectifs de candidats de chaque région. A noter que les Ligues Bourgogne et Aquitaine se sont déjà portées candidates pour accueillir un centre.

Par ailleurs, la sélection des formateurs est en cours, de même que la réalisation d'un support pédagogique sur DVD.

### **Formation staffeurs**

La Commission souhaite mettre en place, courant 2010, une formation non diplômante sur les techniques d'encadrement des randonnées, en particulier les randonnées de masse.

Une première réunion de travail a été programmée avec la DTN le vendredi 3 juillet.

## **Accompagner le développement**

### **Rando Vertes**

Lancée pour la première fois cette année, ce label vise à accompagner le développement d'événements d'envergure et participe à la structuration de la pratique dans nos territoires.

La Commission assure un rôle de conseil auprès des organisateurs, et le cas échéant, les guide dans le montage des projets. Elle apporte également un renfort de communication via un site internet dédié ([www.rando-verte.com](http://www.rando-verte.com)), la fourniture de visuels et un encart publicitaire dans le magazine gratuit Roller Info.

A ce jour, 5 étapes se sont déroulées :

- les Boucles de la Meuse, 19 avril
- la Traversée des Landes, 16 & 17 mai
- le Vendée Raid Nature, 23 & 24 mai
- le Grol Tour, 6 & 7 juin
- La Marne Roller Express, 14 juin



Deux autres étapes se dérouleront à la rentrée :

- la Randonnée des Grands Crus, 4 octobre
- la Roll'Der, 11 octobre

Au terme de la campagne 2009, une évaluation sera menée avec l'ensemble des organisateurs et préfigurera les grandes orientations de la saison prochaine.

A noter également qu'un pendant urbain aux Rando Vertes est à l'étude.

### **Règlement fédéral randonnée**

Le règlement fédéral de la randonnée est obsolète. Une mise à jour est programmée dans les prochains mois. A l'issue de ce travail, la DTN pourra transmettre au Ministère une version actualisée des fiches techniques d'organisation des manifestations sur la voie publique.

### **Critères de labellisation**

Dans le cadre de la campagne de labellisation 2009 – 2010, la CNR, en concertation avec la Commission Vie Fédérale, a proposé une évolution des critères de labellisation relatifs à la randonnée.

A noter que des propositions complémentaires ont été formulées concernant les journées promotionnelles et les interventions en milieu scolaire.

## **Kidexpo**

La CNR accompagne la Commission Communication dans l'organisation d'une participation de la fédération au salon Kidexpo qui se tiendra à Paris les 17 et 18 août prochains.

## **Développer la communication**

### **Nomination d'un responsable communication**

La CNR a désigné Florian Longueveau comme responsable communication et webmaster du site rando.ffrs.asso.fr

### **Refonte du site de la Commission Nationale Randonnée**

Le site de la Commission a été entièrement refait. Plus complet et régulièrement mis à jour, il se conforme désormais à la charte graphique des sites fédéraux.

### **Site web des parcours de randonnées**

Réalisé sous un format devenu obsolète, le maintien en ligne du site des parcours de randonnées n'était plus possible. Une sauvegarde de l'ensemble des données va être réalisée.

En lien avec la Commission Communication, la CNR vient d'amorcer la rédaction d'un nouveau cahier des charges qui préfigurera une nouvelle version du site.

Une réunion de travail est prévue prochainement.

## Stratégie de développement randonnée 2009 - 2013

Répartition par domaines d'action

